

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007

Division des comptes des revenus et dépenses
21^e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Recettes des administrations publiques attribuable au tourisme, 2007

Cette publication est financée par le biais d'un accord de partenariat entre la Commission canadienne du tourisme et Statistique Canada.

Cette publication présente des estimations des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme pour 2000 à 2007. Pour la première fois, les estimations des recettes attribuables aux dépenses touristiques des non-résidents (c.-à.-d. les exportations touristiques) et des résidents (c.-à.-d. la demande touristique intérieure) sont aussi disponibles. Les principales sources de données sont le Compte satellite provincial et territorial du tourisme, les comptes des revenus et dépenses, les tableaux d'entrées-sorties et les fichiers de versement d'impôt T-4.

Les recettes des administrations publiques comprennent les rentrées de fonds provenant des impôts sur les revenus (c.-à.-d. sur les revenus d'emploi, les bénéfices des sociétés, le revenu net des entreprises non constituées en sociétés et le revenu net des entreprises publiques), des cotisations aux régimes d'assurance sociale (c.-à.-d. le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, l'assurance-emploi et l'indemnisation des accidents du travail), des taxes sur la production et les produits (comme les taxes de vente et foncières), et des ventes de biens et services gouvernementaux. Ces recettes sont divisées en sections pouvant être imputées au tourisme, la demande touristique intérieure et les exportations touristiques pour l'ensemble des administrations publiques et pour chacun des trois paliers de gouvernement (le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales). Des estimations des recettes des administrations publiques que produit chaque cent dollars dépensés par l'ensemble des touristes et par les résidents et les non-résidents sont également présentées. La publication contient plusieurs graphiques et tableaux récapitulatifs montrant les recettes imputables au tourisme selon les paliers de gouvernement et selon la source de recettes. On trouve également des renseignements sur les concepts, les définitions, les sources de données et les méthodes utilisées dans le cadre de l'étude.

Ottawa
Novembre 2008

N° 13-604-M — N° 60 au catalogue
ISSN : 1707-1844
ISBN : 978-1-100-90033-9

N° 13-604-MPB — N° 60 au catalogue
ISSN : 1707-1720
ISBN : 978-0-662-06147-2

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-M — no. 60)

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée de recherche de critique de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de » s'il y a lieu) : Statistique Canada nom du produit numéro au catalogue volume et numéro de l'issue période de référence et page(s). Autrement il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit reproduction électronique mécanique photographique pour quelque fin que ce soit sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences Statistique Canada Ottawa Ontario Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Table des matières

Faits saillants	5
1 Introduction	6
2 Objectif et portée de la mesure	7
3 Aperçu des résultats	10
4 Résultats détaillés selon l'industrie et les biens et services, 2005	18
5 Conclusion et travaux à venir	21
Annexe A : Concepts et définitions	22
Annexe B : Sources et méthodes	24
Annexe C : Industries touristiques du compte satellite du tourisme du Canada	29
Annexe D : Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada	31
Glossaire	32
Documents de référence	35
Série technique	37

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s** valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

- La présente étude comprend des estimations des recettes des administrations publiques directement attribuables au tourisme, mises à jour jusqu'en 2007 et révisées pour 2000 à 2006.
- La présente mise à jour a permis d'estimer les sommes attribuables aux dépenses touristiques des non-résidents (c.-à-d. les exportations touristiques) et des résidents (c.-à-d. la demande touristique intérieure) et de les présenter séparément pour la première fois.
- En outre, les classifications des industries et des biens et services utilisées dans l'étude ont été harmonisées avec celles du Compte satellite du tourisme et des Indicateurs nationaux du tourisme, en vue de produire les estimations et de faciliter les comparaisons statistiques.
- Selon l'étude, le tourisme a généré des recettes de 19,7 milliards de dollars pour les trois niveaux d'administrations publiques au Canada en 2007. Les dépenses des Canadiens ont représenté trois quarts des recettes, tandis que les visiteurs internationaux au Canada comptaient pour le quart des recettes.
- Les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme ont connu une hausse de 4,3 % en 2007 par rapport à l'année précédente, en raison des dépenses touristiques intérieures plus élevées. Les recettes attribuables aux exportations touristiques ont connu une baisse de 0,6 %.
- Les exportations ont représenté 24 % des recettes attribuables au tourisme au niveau fédéral en 2007, comparativement à 27 % aux niveaux provincial et territorial. Environ 30 % des recettes touristiques des administrations municipales étaient attribuables aux dépenses des visiteurs internationaux.
- L'administration fédérale a touché 13,20 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques en 2007, les administrations provinciales et territoriales, 12,91 \$, et les administrations municipales, 1,63 \$.
- Les visiteurs internationaux ont été à l'origine d'une part plus importante des recettes des administrations publiques sur la base de tranches de dépenses de 100 \$, soit 31,58 \$, comparativement à 26,61 \$ pour les Canadiens. En moyenne, les administrations publiques ont touché 27,75 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques, en baisse comparativement à 28,23 \$ l'année précédente.
- Les taxes sur les produits vendus à des consommateurs finals, comme la taxe sur les produits et services et les taxes de vente provinciales, ont été la source la plus importante des recettes des administrations fédérale, provinciales et territoriales au titre du tourisme. En 2007, ces taxes ont représenté 4,7 milliards de dollars pour l'administration fédérale, soit 50 % de ses recettes au titre du tourisme. Les administrations provinciales et territoriales ont tiré 5,5 milliards de dollars de recettes de cette source, soit 60 % de leurs recettes au titre du tourisme.
- Les impôts sur les revenus d'emploi et sur les bénéfices des entreprises venaient au deuxième rang pour ce qui est des sources de recettes attribuables au tourisme, tant dans le cas de l'administration fédérale que dans celui des administrations provinciales et territoriales. Ces impôts ont totalisé 3,0 milliards de dollars pour l'administration fédérale, et 1,9 milliard de dollars pour les administrations provinciales et territoriales.
- Les taxes sur les produits (ventes finales) directement attribuables au tourisme ont augmenté de 2,7 % en 2007, soit une deuxième année consécutive de faible hausse, par suite de la réduction de la TPS, le 1^{er} juillet 2006. Les impôts sur les revenus directement attribuables au tourisme ont connu une hausse marquée en 2007 (+9,4 %), ce qui rend compte de la croissance des revenus des particuliers et des entreprises et des impôts connexes.
- Les autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires ont été la principale source des recettes des municipalités au titre du tourisme. Le tourisme a généré 0,9 milliard de dollars pour les administrations municipales par l'entremise de ces impôts, c'est-à-dire principalement des impôts fonciers, soit 78 % de leurs recettes au titre du tourisme.

1 Introduction

Les administrations publiques au Canada tirent des recettes du tourisme, grâce à toute une gamme d'impôts, de taxes et d'autres méthodes. Lorsqu'un touriste paie pour une chambre dans un hôtel, les taxes de vente fédérale et provinciale et la taxe d'hébergement sont perçues. En outre, des impôts sont perçus à même les revenus des employés d'hôtels et les bénéfices des entreprises, et les hôtels versent des impôts fonciers. Les administrations publiques tirent aussi des recettes directement des touristes, par exemple, grâce aux droits d'entrée dans les musées et dans les parcs. Toutefois, on ne dispose pas de données directes sur le montant des recettes des administrations publiques au titre du tourisme, la répartition de ces recettes entre les trois niveaux d'administrations publiques et les montants provenant des diverses sources. L'étude sur les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme vise à combler ces lacunes dans les données.

Dans l'étude de l'an dernier¹, on a diffusé pour la première fois des estimations annuelles des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme pour la période de 2000 à 2006. Dans la présente étude, la série chronologique a été mise à jour jusqu'en 2007 et les estimations précédentes ont été révisées. Les révisions pour 2004 à 2006 rendent compte de l'intégration de données mises à jour et révisées tirées du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT). En outre, un nouveau traitement a été intégré pour les taxes perçues à la frontière pour les biens rapportés par des Canadiens en visite à l'étranger. Cela a eu des répercussions sur les estimations pour toutes les années. On a aussi apporté des précisions aux estimations pour 2000 à 2006, par suite de l'harmonisation des classifications des biens et services et des industries avec celles du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et des INT.

Auparavant, les estimations des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme étaient produites uniquement au niveau des dépenses touristiques totales. La présente mise à jour fournit de nouvelles estimations montrant les sommes attribuables aux dépenses des non-résidents en visite au Canada (exportations touristiques) et aux dépenses des résidents (dépenses touristiques intérieures). Cela permettra une analyse plus approfondie et une meilleure compréhension de la contribution des visiteurs internationaux aux recettes des administrations publiques attribuables au tourisme. En outre, la présentation des estimations détaillées selon l'industrie et les biens et services a été harmonisée avec celle du CSTC et des INT. Cela facilitera les comparaisons avec les statistiques provenant de ces sources. Outre les changements mentionnés précédemment, l'étude suit la même méthodologie et couvre les mêmes sources de recettes (environ 85 % des recettes des administrations publiques provenant de toutes les sources) qu'auparavant.

En 2007, des changements dignes de mention ont touché les taxes et impôts, à savoir l'élimination du programme de remboursement de la TPS aux visiteurs, en date du 31 mars 2007, et son remplacement par le Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés. Dans le cadre de l'ancien programme, les visiteurs internationaux en visite au Canada pouvaient récupérer la TPS versée sur les biens admissibles et l'hébergement à court terme. Le nouveau programme prévoit le remboursement de la TPS pour l'hébergement et les services utilisés dans le cadre de congrès tenus au Canada, de même que pour la partie hébergement des voyages organisés des non-résidents. Enfin, 2007 est la première année complète pendant laquelle les répercussions de la réduction d'un point de pourcentage de la TPS (qui a pris effet le 1^{er} juillet 2006) se sont fait sentir.

Dans l'ensemble, l'intégration de données révisées du SCNC et les améliorations de la méthodologie ont diminué les estimations des recettes des administrations publiques directement attribuables au tourisme pour toutes les années, et plus particulièrement pour 2006. Pour la période de 2000 à 2005, les estimations révisées étaient plus faibles de l'ordre de 22 millions de dollars (0,2 %) à 290 millions de dollars (1,6 %) que celles publiées précédemment. En 2006, toutefois, l'estimation révisée est inférieure de 570 millions de dollars (2,9 %) à celle publiée précédemment. La presque totalité des révisions sont le résultat d'une estimation plus faible des recettes touristiques au niveau des administrations provinciales et territoriales en 2006, la majeure partie de cela découlant

1. *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006*. N° 13-604 au catalogue, n° 57, Statistique Canada, septembre 2007.

d'une révision à la baisse des taxes sur les produits vendus aux utilisateurs finals. Les estimations pour l'année la plus récente sont fondées sur les premières données produites et sont, par conséquent, sujettes à des révisions plus importantes, au fur et à mesure que des données plus complètes deviendront disponibles.

En ce qui a trait au reste du rapport, la section qui suit porte sur l'objectif et la portée de l'étude du point de vue des sources de recettes incluses. La section suivante présente un aperçu des résultats axés sur la plus récente année de référence. Ces résultats reposent sur des données provisoires plus agrégées et ne sont pas disponibles sur la base des biens et services ou de l'industrie. La section suivante présente des résultats plus détaillés pour 2005. Ils sont fondés sur des données plus exhaustives selon des catégories détaillées d'industries et de biens et services. Un examen des concepts et des définitions, ainsi que des sources et des méthodes de l'étude, et la classification des industries et des biens et services touristiques figurent en annexe. Les tableaux statistiques détaillés fournis l'an dernier en annexe ne seront plus compris dans le rapport. Ils sont toutefois disponibles sur demande.

2 Objectif et portée de la mesure

En 2007, les recettes globales des administrations publiques au Canada se sont chiffrées à 619,5 milliards de dollars (sur la base de la comptabilité nationale)². Le Tableau 1 montre les diverses sources de recettes des administrations publiques, à combien elles se chiffrent et leur importance relative. Les impôts sur les revenus ont constitué la source la plus importante de recettes en 2007, s'établissant à 41 % du total. Les autres impôts sur la production, et principalement les impôts fonciers, ainsi que les impôts sur les produits, comme la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes de vente provinciale (TVP), venaient au deuxième rang en importance et représentaient 30 % du total. Le reste a été le fait des cotisations des employeurs et des employés aux régimes d'assurance sociale, des autres transferts courants des particuliers aux administrations publiques, des revenus de placements des administrations publiques et de la vente de biens et de services par les administrations publiques.

Tableau 1 Sources et répartition des recettes totales des administrations publiques, 2007

	millions de \$	pourcentage
Recettes totales	619 472	100,0
Impôts et cotisations aux régimes d'assurance sociale	508 242	82,0
Impôts sur les revenus	256 734	41,4
En provenance des particuliers	192 422	31,1
En provenance des sociétés et des entreprises publiques	57 421	9,3
En provenance des non-résidents	6 891	1,1
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	68 870	11,1
Autres impôts sur la production et taxes sur les produits	182 638	29,5
Autres transferts courants en provenance des particuliers	12 061	1,9
Revenus de placements	52 600	8,5
Ventes de biens et services	46 569	7,5

Quelle part de ces diverses sources de recettes a été le fait du tourisme? La présente étude vise à répondre à cette question grâce à des estimations de la part des recettes totales des administrations publiques **directement** attribuables au tourisme. Le qualificatif « directement » est important. Il signifie que seules les recettes fiscales liées à la production et à la vente de biens et services achetés directement par des touristes sont incluses. Les taxes versées par les fournisseurs des intrants intermédiaires (p. ex., fabricants de linge de maison pour les hôtels, raffineurs de carburant pour les aéronefs) pour ces biens et services ne sont pas directement attribuables au tourisme et ne sont pas incluses.

2. Pour plus de renseignements sur les différences entre les comptes nationaux et les Comptes publics du Canada, veuillez consulter *La Mise à jour économique et financière*, Ministère des Finances Canada, novembre 2005.

Tableau 2 Recettes des administrations publiques provenant des sources comprises dans le champ de l'étude, 2007

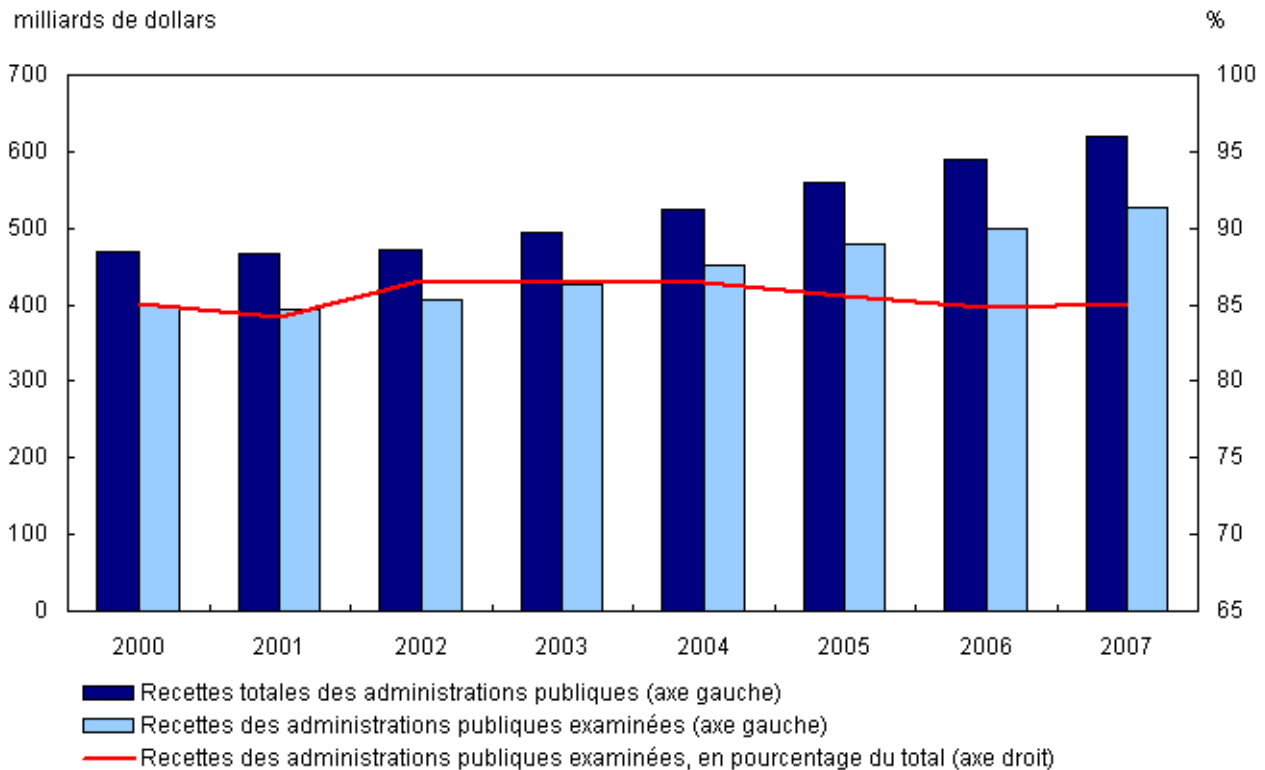
	millions de \$	pourcentage
Recettes totales	526 839	85,0
Impôts et cotisations aux régimes d'assurance sociale	480 270	94,5
Impôts sur les revenus	228 762	89,1
En provenance des particuliers	171 258	89,0
En provenance des sociétés et des entreprises publiques	57 421	100,0
En provenance des non-résidents	83	1,2
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	68 870	100,0
Autres impôts sur la production et taxes sur les produits	182 638	100,0
Autres transferts courants en provenance des particuliers	0	0,0
Revenus de placements	0	0,0
Ventes de biens et services	46 569	100,0

Note : Les données dans le tableau correspondent aux recettes des administrations publiques incluses dans le cadre de l'étude.

Il est important de noter aussi que les estimations pour 2000 à 2005 rendent compte de la structure d'imposition détaillée (selon l'industrie et les biens et services) en vigueur pour chacune de ces années. Toutefois, pour 2006 et 2007, seules des données provisoires sur le total des revenus des différentes sources selon le niveau d'administration publique sont disponibles. L'avènement de nouvelles taxes et la modification des taux d'imposition (p. ex., la réduction du taux de la TPS, l'élimination du programme de remboursement de la TPS aux visiteurs et l'avènement du Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés) sont pris en compte dans ces totaux.

L'étude aborde (comprend) les principales sources de recettes des administrations publiques, tant fiscales que non fiscales, à la fois pour le secteur des entreprises et les autres secteurs de l'économie. Le Tableau 2 qui précède, fournit un résumé des recettes à l'étude provenant de toutes les sources, pour l'année 2007, des administrations publiques. Dans l'ensemble, 85 % des recettes (ou 526,8 milliards de dollars) provenant de toutes les sources des trois paliers d'administration au Canada en 2007 sont comprises. Cette proportion est demeurée relativement stable au cours des années à l'étude, elle oscille dans une fourchette de 84 % à 87 % (voir le Graphique 1).

Graphique 1 Recettes des administrations publiques : totales et celles comprises dans le champ d'étude, 2000 à 2007



L'étude englobe la plupart des impôts sur les revenus soit 89 % (ou 228,8 milliards de dollars) en 2007, y compris ceux sur les revenus d'emploi dans le secteur des entreprises et les autres secteurs de l'économie, sur les bénéfices des sociétés et des entreprises publiques, ainsi qu'au revenu net des entreprises individuelles. Elle comprend tous les autres impôts sur la production, et principalement les impôts fonciers, ainsi que tous les impôts sur les produits, y compris la TPS³, la TVP et d'autres taxes de vente, les taxes sur les carburants, les droits et les taxes à l'importation et les taxes d'accise sur le tabac et l'alcool (voir l'annexe A, pour obtenir la liste complète).

L'étude englobe en outre 100 % des cotisations aux régimes d'assurance sociale. Ces dernières se chiffraient à 68,9 milliards de dollars en 2007. Il s'agit notamment des cotisations des employeurs et des employés à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, ainsi que des cotisations des employeurs aux caisses de santé et sécurité au travail. Les recettes provenant de la vente de biens et de services par les administrations publiques sont aussi incluses. Il s'agit notamment des droits d'entrée dans les musées, les terrains de camping et les parcs, et de nombreux autres frais divers.

Comme il est mentionné précédemment, certaines sources de recettes des administrations publiques sont exclues de l'étude parce que la partie attribuable au tourisme est inconnue et difficile à mesurer. Les revenus de placements des administrations publiques, qui comprennent les bénéfices versés par les entreprises publiques et d'autres revenus d'intérêts et de dividendes et redevances, ne sont pas inclus⁴. Sont aussi exclus les impôts sur

3. Les recettes tirées de la TPS n'incluent pas les crédits de taxe sur les intrants des entreprises (plus particulièrement la TPS payée pour les voyages d'affaires), ni les remises versées aux visiteurs d'autres pays.

4. On fait une exception dans le cas des sociétés des alcools et des loteries provinciales ainsi que des entreprises de jeux de hasard. Les bénéfices de ces entreprises ont toujours été traités comme des taxes sur les produits et sont par conséquent inclus dans l'étude. Ils se traduisent par des taxes significativement élevées sur les produits qui sont achetés par les touristes, et plus particulièrement les loisirs et les divertissements.

les revenus non réalisés des particuliers (comme les revenus de placements) et la plupart des sommes retenues à la source au titre de l'impôt⁵ des non-résidents au Canada. Les autres transferts courants des particuliers aux administrations, comme les primes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie, sont aussi exclus.

L'exclusion de l'ensemble de ces données a représenté 15,0 % des recettes totales des administrations publiques en 2007. Une couverture plus complète aurait sans doute pour effet de faire augmenter les estimations des recettes attribuables au tourisme, au total et sur la base des recettes par dollar dépensé. En revanche, les sources exclues de recettes des administrations publiques sont considérées comme comportant une composante touristique très limitée, ce qui pourrait faire diminuer les estimations de la proportion des recettes attribuables au tourisme⁶.

3 Aperçu des résultats

Les recettes des administrations publiques attribuables aux activités touristiques au Canada ont atteint 19,7 milliards de dollars en 2007, en hausse de 4,3 % par rapport à l'année précédente. La hausse a été le fait des dépenses touristiques intérieures plus élevées, les recettes directement attribuables aux exportations touristiques ayant diminué pour la troisième année d'affilée. Les dépenses touristiques des résidents ont représenté les trois quarts (14,5 milliards de dollars) du total, le reste (5,1 milliards de dollars) étant le résultat des dépenses des non-résidents au Canada.

Les dépenses touristiques totales se sont chiffrées à 70,8 milliards de dollars en 2007, ce qui laisse supposer que chaque tranche de 100 \$ dépensés par les touristes a été à l'origine de 27,75 \$ de recettes en moyenne pour les trois niveaux d'administrations publiques. Il s'agit d'une baisse par rapport au montant de 28,23 \$ enregistré l'année précédente, et de la deuxième baisse consécutive. Elle est le résultat de la première année complète d'application de la réduction d'un point de pourcentage de la TPS adoptée au milieu de 2006, d'une baisse de la part attribuable aux exportations touristiques et des prix plus élevés du carburant pour véhicule en 2007⁷.

Les nouvelles estimations des recettes des administrations publiques attribuables aux dépenses touristiques des résidents (c.-à-d. la demande touristique intérieure) et aux dépenses des non-résidents au Canada (c.-à-d. les exportations touristiques) comportent certaines caractéristiques intéressantes. L'étude a permis de déterminer que les exportations touristiques représentent une part plus importante des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme (26 %) que leur part des dépenses touristiques totales (23 %). Par ailleurs, en combinaison avec la part des exportations dans les dépenses touristiques totales, la part des recettes des administrations publiques attribuables aux exportations touristiques a diminué au cours de la période à l'étude, passant de 36 % en 2000 à 26 % en 2007.

L'étude a aussi permis de déterminer que le tourisme a été à l'origine de 3,7 % des recettes des administrations publiques provenant de toutes les sources comprises dans le champ de l'étude en 2007 (c.-à-d. 85 % des recettes totales des administrations publiques visées par l'étude), ce qui est légèrement supérieur à la proportion de 2,0 % du produit intérieur brut (PIB) attribuable au tourisme. Cette différence est due principalement aux taxes relativement élevées sur de nombreux biens et services achetés par les touristes (p. ex., carburant, alcool et sorties dans les casinos).

5. Le faible pourcentage des sommes retenues à la source au titre de l'impôt dans le cadre de l'étude correspond aux impôts sur les salaires et traitements touchés par les non-résidents au Canada.

6. Ceci était ressorti au moment de la comparaison de l'étude de 1998 avec celle de 1992. Voir *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998*. Série technique n° 41, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, septembre 2003.

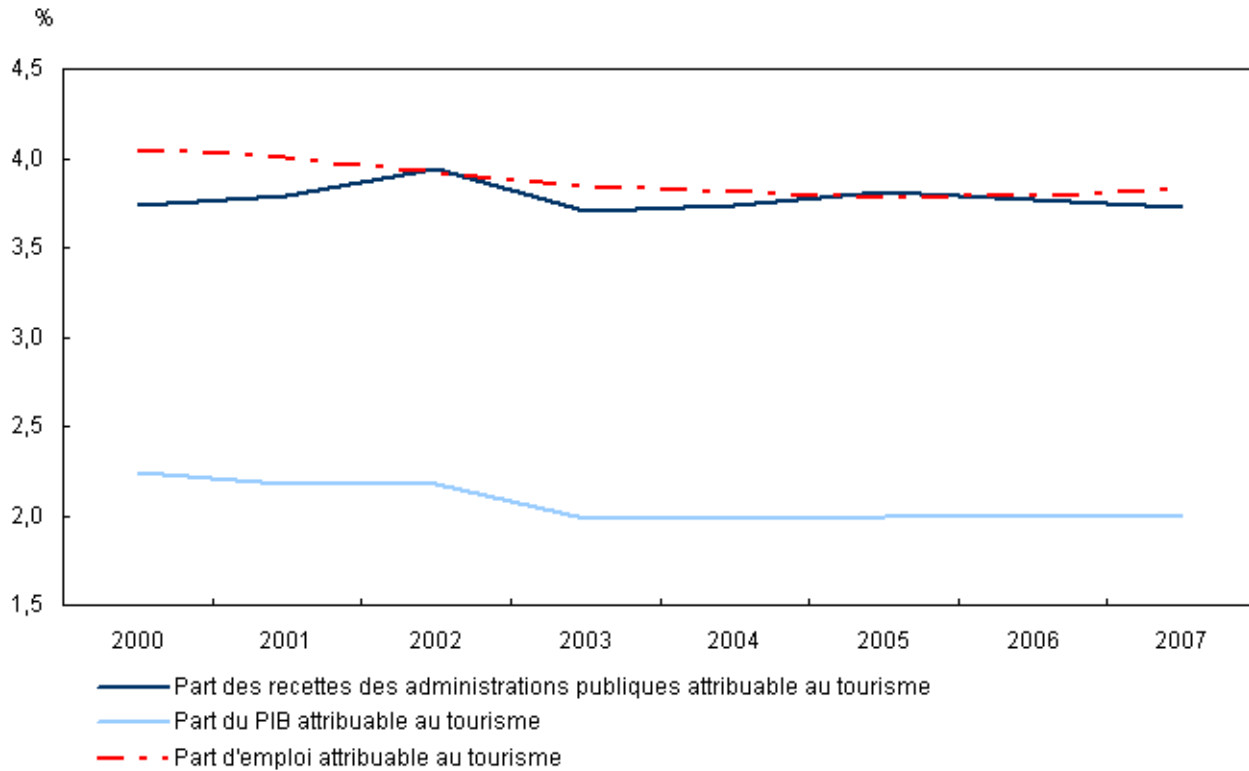
7. Le prix de l'essence joue un rôle important pour déterminer les recettes fiscales par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques, les touristes consacrant une part importante de leur budget à ce poste (10 % en 2007), et une part significative des taxes sur l'essence étant des taxes d'accise particulières au litre. Par exemple, supposons un prix à la pompe de 0,98 \$ le litre, et 24 cents de taxe d'accise par litre, ce qui fait qu'une dépense de 100 \$ en essence produit 24,49 \$ en taxe d'accise. Lorsque le prix augmente légèrement, pour s'établir à 1,03 \$ le litre, 100 \$ dépensés en essence ne produiront que 23,30 \$ en taxe d'accise, soit une réduction de 1,19 \$. Dans cet exemple, selon l'hypothèse que les touristes dépensent 10 % de leur budget pour l'achat de carburant pour véhicule, chaque augmentation de 5 cents du prix d'un litre d'essence donne lieu à une diminution de 11,9 cents de taxe pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques, et une augmentation de 0,30 \$ du prix à la pompe, à une diminution de 71,3 cents.

Tableau 3 Indicateurs sommaires du tourisme, 2000 à 2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes des administrations publiques attribuable au tourisme ¹ (millions de \$)	14 882	14 896	16 048	15 825	16 924	18 241	18 846	19 653
Croissance annuelle (%)	..	0,1	7,7	-1,4	6,9	7,8	3,3	4,3
En proportion des recettes des administrations publiques examinées ² (%)	3,7	3,8	3,9	3,7	3,7	3,8	3,8	3,7
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	27,69	27,51	28,37	28,87	28,86	29,14	28,23	27,75
Recettes des administrations publiques attribuable aux dépenses touristiques intérieures (millions de \$)	9 458	9 573	10 546	11 041	11 561	12 923	13 686	14 526
Croissance annuelle (%)	..	1,2	10,2	4,7	4,7	11,8	5,9	6,1
En proportion des recettes des administrations publiques attribuable au tourisme (%)	63,6	64,3	65,7	69,8	68,3	70,8	72,6	73,9
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques des résidents (\$)	26,32	26,41	27,43	28,13	28,12	28,35	27,24	26,61
Recettes des administrations publiques attribuable aux exportations touristiques (millions de dollars)	5 424	5 324	5 502	4 784	5 363	5 319	5 160	5 126
Croissance annuelle (%)	..	-1,9	3,4	-13,0	12,1	-0,8	-3,0	-0,6
En proportion des recettes des administrations publiques attribuable au tourisme (%)	36,4	35,7	34,3	30,2	31,7	29,2	27,4	26,1
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques des non-résidents (\$)	30,45	29,74	30,37	30,73	30,59	31,25	31,25	31,58
Total des dépenses touristiques au Canada (millions de \$)	53 750	54 142	56 561	54 820	58 645	62 601	66 754	70 833
Croissance annuelle (%)	9,7	0,7	4,5	-3,1	7,0	6,7	6,6	6,1
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	33,1	33,1	32,0	28,4	29,9	27,2	24,7	22,9
Produit intérieur brut généré par le tourisme aux prix de base (millions de dollars)	22 406	22 488	23 318	22 389	23 863	25 383	27 020	28 613
Croissance annuelle (%)	6,9	0,4	3,7	-4,0	6,6	6,4	6,4	5,9
En proportion du total de produit intérieur brut (PIB) aux prix de base (%)	2,2	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Nombre d'emplois générés par le tourisme (milliers d'emplois)	610	608	611	612	617	623	636	653
Croissance annuelle (%)	3,7	-0,2	0,5	0,2	0,7	1,0	2,1	2,8
En proportion du total de l'emploi (%)	4,1	4,0	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8

1. Correspond aux recettes des administrations publiques dans le cadre de l'étude directement attribuable au tourisme.

2. Correspond aux sources des recettes des administrations publiques dans le cadre de l'étude (environ 85% de recettes total des administrations publiques de toutes sources).

Graphique 2 Part des recettes des administrations publiques, du PIB et de l'emploi attribuables au tourisme

Les administrations fédérale et provinciales ainsi que territoriales ont perçu la part du lion des recettes attribuables au tourisme en 2007, la part des municipalités ayant été beaucoup plus faible. Cela a été le cas tout au long de la période à l'étude (voir le tableau 4 et le graphique 3). En 2007, le tourisme représentait 3,8 % des recettes de l'administration fédérale (visées par l'étude), 4,1 % des recettes des administrations provinciales et territoriales, et 1,9 % des recettes des municipalités. Ces parts ont aussi été assez stables au cours de la période de 2000 à 2007.

Tableau 4 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, selon le palier d'administration publique

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme ¹ (millions de \$)	14 882	14 896	16 048	15 825	16 924	18 241	18 846	19 653
Croissance annuelle (%)	..	0,1	7,7	-1,4	6,9	7,8	3,3	4,3
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	27,69	27,51	28,37	28,87	28,86	29,14	28,23	27,75
des résidents (\$)	26,32	26,41	27,43	28,13	28,12	28,35	27,24	26,61
des non-résidents (\$)	30,45	29,74	30,37	30,73	30,59	31,25	31,25	31,58
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, fédéral (millions de \$)	7 107	6 958	7 660	7 596	8 088	8 774	8 983	9 350
Croissance annuelle (%)	..	-2,1	10,1	-0,8	6,5	8,5	2,4	4,1
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	47,8	46,7	47,7	48,0	47,8	48,1	47,7	47,6
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	33,3	32,7	31,6	28,0	29,1	26,5	25,1	24,2
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	13,22	12,85	13,54	13,86	13,79	14,02	13,46	13,20
des résidents (\$)	13,20	12,93	13,64	13,93	13,94	14,14	13,39	12,98
des non-résidents (\$)	13,27	12,70	13,34	13,67	13,45	13,67	13,67	13,96
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, provincial/territorial (millions de \$)	6 949	7 038	7 458	7 287	7 847	8 416	8 761	9 145
Croissance annuelle (%)	..	1,3	6,0	-2,3	7,7	7,3	4,1	4,4
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	46,7	47,2	46,5	46,0	46,4	46,1	46,5	46,5
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	38,8	37,9	36,3	31,9	33,6	31,2	29,1	27,4
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	12,93	13,00	13,19	13,29	13,38	13,44	13,12	12,91
des résidents (\$)	11,84	12,05	12,36	12,65	12,68	12,70	12,37	12,15
des non-résidents (\$)	15,12	14,91	14,94	14,91	15,03	15,44	15,43	15,46
Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, municipal (millions de \$)	827	901	930	943	989	1 051	1 102	1 158
Croissance annuelle (%)	..	8,9	3,2	1,4	4,9	6,3	4,8	5,1
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	5,6	6,0	5,8	6,0	5,8	5,8	5,8	5,9
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	44,1	42,3	40,6	35,5	37,5	34,6	32,2	30,3
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	1,54	1,66	1,64	1,72	1,69	1,68	1,65	1,63
des résidents (\$)	1,29	1,43	1,44	1,55	1,50	1,51	1,49	1,48
des non-résidents (\$)	2,05	2,13	2,08	2,15	2,12	2,13	2,15	2,16

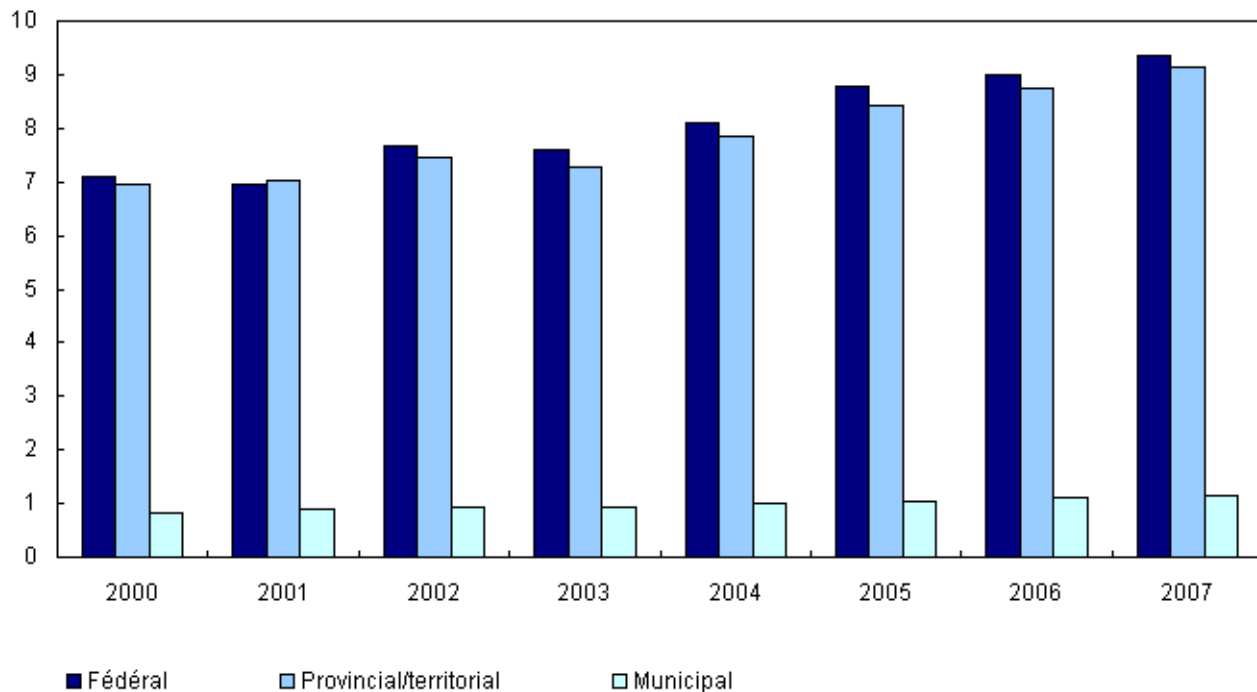
Note : Correspond aux recettes directement attribuables au tourisme des administrations publiques dans le cadre de l'étude.

Le tourisme a été à l'origine de 9,4 milliards de dollars de recettes pour l'administration fédérale en 2007, soit une hausse de 4,1 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation a été le fait notamment des recettes attribuables aux dépenses touristiques intérieures, qui ont connu une hausse de 5,3 %, celles attribuables aux exportations touristiques n'ayant augmenté que de 0,4 %. La part des recettes de l'administration fédérale attribuable aux exportations touristiques a diminué pour la troisième année d'affilée.

L'administration fédérale a touché 13,96 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques des non-résidents en 2007, comparativement à 12,98 \$ pour chaque tranche de 100 \$ dépensés par les résidents. Dans l'ensemble, 13,20 \$ ont été perçus au niveau fédéral pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques, soit une baisse d'environ 80 cents par rapport au niveau de 2005, en raison principalement de la réduction de la TPS et du prix plus élevé du carburant pour véhicule.

Graphique 3 Recettes des administrations publiques attribuelles au tourisme, selon le palier d'administration publique

milliards de dollars



Le tourisme a été à l'origine de 9,1 milliards de dollars de recettes pour les administrations provinciales et territoriales en 2007, soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Comme au niveau fédéral, l'augmentation est le résultat principalement des recettes découlant de la demande touristique intérieure. La part des recettes attribuables aux exportations touristiques pour les administrations provinciales et territoriales a continué de diminuer, s'établissant à 27 % en 2007. Elle était de 39 % en 2000.

En moyenne, chaque tranche de 100 \$ dépensés par des visiteurs non résidents a produit 15,46 \$ de recettes pour les administrations provinciales et territoriales en 2007, comparativement à 12,15 \$ pour chaque tranche de 100 \$ dépensés par les résidents. Il convient de souligner que chaque tranche de 100 \$ de dépenses des visiteurs internationaux a produit davantage de recettes pour les administrations provinciales et territoriales que pour l'administration fédérale (15,46 \$ comparativement à 13,96 \$). Cela vient des dépenses relativement élevées en loisirs et divertissements (y compris les casinos) de ces visiteurs, qui sont à l'origine des recettes significativement plus élevées pour les administrations provinciales et territoriales.

Les administrations municipales ont tiré 1,2 milliard de dollars de recettes du tourisme en 2007, soit l'équivalent de 1,63 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses touristiques. La plupart de ces recettes ont été le fait des autres impôts sur la production, et plus particulièrement des impôts fonciers⁸.

Tableau 5 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, selon la source

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Impôts sur les revenus attribuables au tourisme (millions de \$)	3 944	3 569	3 651	3 494	3 772	4 131	4 397	4 810
Croissance annuelle (%)	..	-9,5	2,3	-4,3	8,0	9,5	6,4	9,4
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	26,5	24,0	22,8	22,1	22,3	22,6	23,3	24,5
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	36,0	35,1	34,2	30,4	32,0	29,5	27,4	25,5
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	7,34	6,59	6,46	6,37	6,43	6,60	6,59	6,79
Autres impôts sur la production ¹ attribuables au tourisme (millions de \$)	1 800	1 843	1 951	1 942	2 031	2 118	2 193	2 287
Croissance annuelle (%)	..	2,4	5,9	-0,5	4,6	4,3	3,5	4,3
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	12,1	12,4	12,2	12,3	12,0	11,6	11,6	11,6
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	39,0	38,2	36,9	32,6	34,6	32,2	30,0	28,3
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	3,35	3,40	3,45	3,54	3,46	3,38	3,28	3,23
Impôts sur les produits (ventes finales) attribuables au tourisme (millions de \$)	7 293	7 545	8 351	8 311	8 944	9 698	9 883	10 151
Croissance annuelle (%)	..	3,5	10,7	-0,5	7,6	8,4	1,9	2,7
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	49,0	50,6	52,0	52,5	52,8	53,2	52,4	51,7
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	35,2	34,8	33,1	29,0	30,2	27,7	26,2	25,3
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	13,57	13,93	14,76	15,16	15,25	15,49	14,81	14,33
Cotisations aux régimes d'assurance sociale attribuables au tourisme (millions de \$)	1 467	1 543	1 684	1 677	1 748	1 846	1 911	1 934
Croissance annuelle (%)	..	5,1	9,2	-0,4	4,2	5,6	3,5	1,2
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	9,9	10,4	10,5	10,6	10,3	10,1	10,1	9,8
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	37,9	36,3	35,3	31,4	33,3	30,9	29,1	27,6
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	2,73	2,85	2,98	3,06	2,98	2,95	2,86	2,73
Ventes de biens et services attribuables au tourisme (millions de \$)	378	397	411	401	429	448	463	471
Croissance annuelle (%)	..	5,2	3,4	-2,4	7,0	4,4	3,4	1,8
En proportion des recettes totales des administrations publiques attribuables au tourisme (%)	2,5	2,7	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
Part du total attribuable aux exportations touristiques (%)	46,6	44,4	42,3	37,6	39,4	36,7	34,1	31,9
Par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques (\$)	0,70	0,73	0,73	0,73	0,73	0,72	0,69	0,67

Note : Correspond aux recettes directement attribuables au tourisme des administrations publiques dans le cadre de l'étude.

1. Incluant les impôts sur les intrants intermédiaires.

8. Les taxes sur les chambres d'hôtel sont une autre « source » importante de recettes pour les municipalités. Toutefois, dans la plupart des secteurs de compétence, ces taxes sont perçues par les administrations provinciales et territoriales, puis transférées aux municipalités. Dans la présente étude, elles sont consignées comme des recettes des administrations provinciales et territoriales.

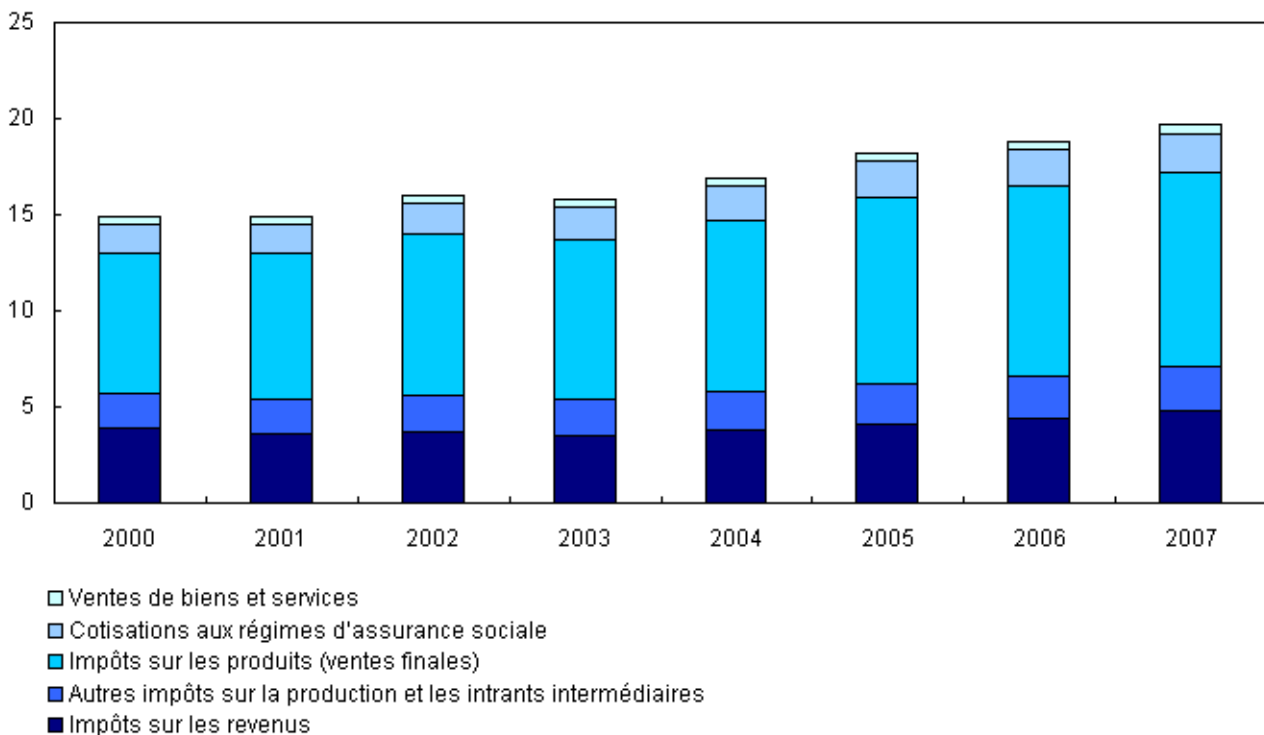
Comme il est mentionné précédemment, les impôts sur les revenus constituent la source la plus importante de recettes pour les administrations publiques (voir le tableau 1). Par contre, lorsque l'on tient compte uniquement des recettes attribuables au tourisme, les taxes sur les produits (ventes finales) sont la principale source. Ces taxes (principalement la TPS et la TVP) ont été à l'origine de 10,2 milliards de dollars de recettes, soit plus de la moitié des recettes attribuables au tourisme en 2007. Le quart des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, soit 4,8 milliards de dollars, a été le fait des impôts sur les revenus. Une autre somme de 2,3 milliards de dollars a été accumulée grâce aux autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires, tandis que les cotisations aux régimes d'assurance sociale se sont chiffrées à 1,9 milliard de dollars. Les ventes de biens et services par les administrations publiques aux touristes ont fait entrer 471 millions de dollars dans les coffres de ces administrations.

En dépit des augmentations robustes des dépenses touristiques, les taxes sur les produits n'ont connu qu'une hausse de 2,7 % en 2007, après une hausse encore plus faible en 2006. La faiblesse est le résultat de la réduction de la TPS au milieu de 2006. Les impôts sur les revenus directement attribuables au tourisme ont connu une hausse plus marquée, en raison des augmentations des revenus des particuliers et des entreprises et des impôts connexes. Plus de la moitié de l'augmentation des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme en 2007 provient de cette source.

La composition globale des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme est demeurée relativement stable au cours de la période à l'étude (voir le graphique 4). Par contre, la part attribuable aux exportations de chacune de ces diverses sources de recettes touristiques a diminué de façon marquée, ce qui rend compte de la part en baisse des dépenses des non-résidents dans les dépenses touristiques totales.

Graphique 4 Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, selon la source

milliards de dollars



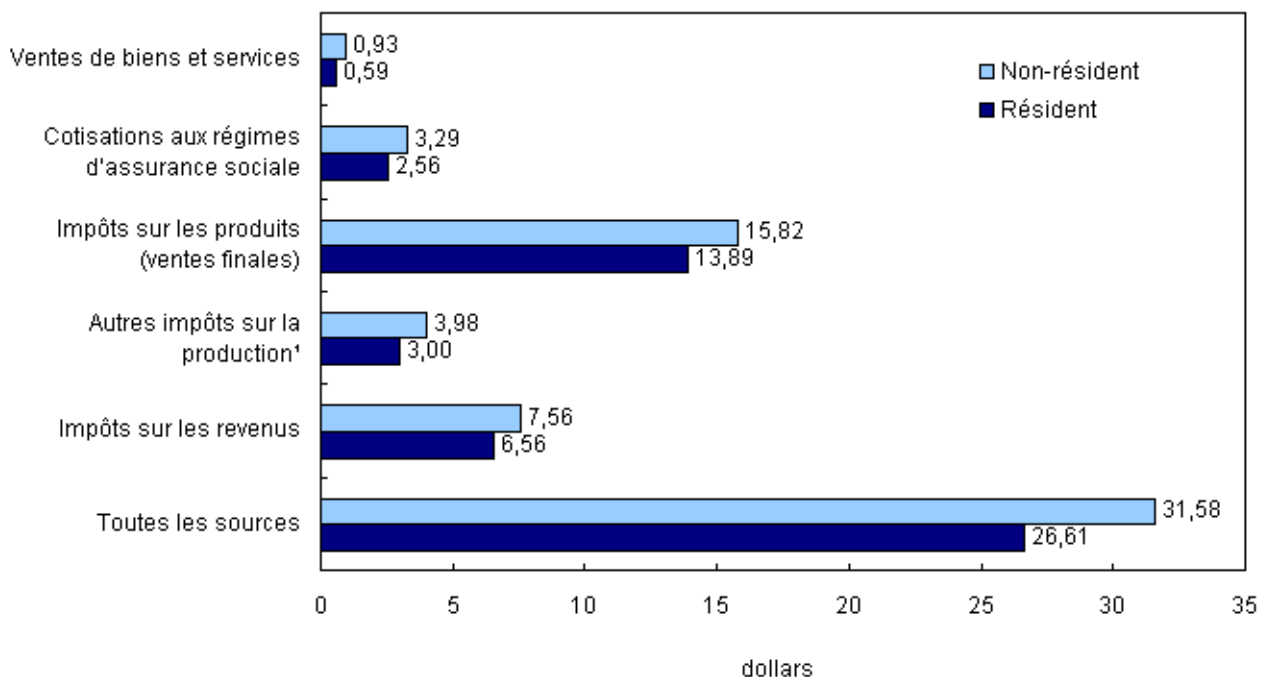
Du fait que les exportations touristiques ont connu une baisse de 1,7 % en 2007, les recettes qu'elles génèrent ont diminué pour la plupart des sources, sans surprise. Les baisses sont allées de -0,7 % (taxes sur les produits) à -4,9 % (ventes de biens et services par les administrations publiques). Les impôts sur les revenus attribuables aux

exportations touristiques ont constitué la seule exception, ayant progressé de 2,0 %, du fait de la hausse des revenus et des impôts connexes. Il s'agit toutefois d'une hausse bien inférieure à celle réalisée au chapitre des impôts sur les revenus directement attribuables aux dépenses touristiques intérieures, qui ont fait un bond de 12 % en 2007.

Même si les exportations touristiques et les recettes des administrations publiques directement attribuables à celles-ci ont été en baisse, les visiteurs internationaux au Canada continuent de générer plus de recettes pour les administrations publiques, sur la base de tranches de dépenses de 100 \$. Les non-résidents ont versé 31,58 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de leurs dépenses touristiques au Canada en 2007, tandis que les résidents ont versé 26,61 \$ (voir le graphique 5). L'écart entre ce que génèrent les résidents et les non-résidents sur la base de tranches de dépenses de 100 \$ s'est rétréci de 2000 à 2004, mais il a augmenté depuis.

La différence rend compte du fait que les entreprises canadiennes reçoivent des crédits de taxes sur les intrants pour la TPS et, dans certains cas, la TVP pour les dépenses de voyage, ce qui diminue les taxes versées dans les faits par les résidents (y compris les voyageurs d'affaires canadiens). Cela rend aussi compte des différences dans les modèles de dépenses entre les résidents et les non-résidents, ces derniers dépensant davantage pour des articles plus taxés, et plus particulièrement les loisirs et les divertissements (y compris les casinos). Les taxes sur les produits (ventes finales) ont représenté environ 40 % de la différence, les visiteurs internationaux ayant versé 15,82 \$ en taxes sur les produits pour chaque tranche de 100 \$ de dépenses en 2007, soit près de 2 \$ de plus que les résidents. La section qui suit porte sur certaines de ces différences au niveau des industries et des biens et services.

Graphique 5 Recettes des administrations publiques par tranche de 100 \$ de dépenses touristiques des résidents et des non-résidents, selon la source, 2007



1. Inclue les impôts sur les intrants intermédiaires.

4 Résultats détaillés selon l'industrie et les biens et services, 2005

La présente section porte sur les résultats de l'étude au niveau détaillé. Comme il est mentionné précédemment, les résultats selon l'industrie et les biens et services sont disponibles uniquement pour les années 2000 à 2005 inclusivement (voir la section E de l'annexe B), ce qui fait que la discussion dans ce cas a trait aux résultats pour 2005, l'année la plus récente. L'importance de ces détails n'a pas tant trait aux niveaux ou aux montants des recettes, mais plutôt aux parts et aux proportions qui révèlent la structure sous-jacente des recettes attribuables au tourisme.

Le tableau 6 (colonne 3) montre la part attribuable au tourisme, selon l'industrie, des recettes des administrations publiques tirées des impôts sur les revenus, des autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires et des cotisations aux régimes d'assurance sociale pris ensemble. Au niveau de l'ensemble de l'économie, le tourisme a généré directement 2,3 % des recettes à partir de ces sources en 2005. Ce chiffre global masque toutefois une différence importante entre les industries touristiques et les industries non touristiques.

Parmi les industries touristiques, la part des impôts sur les revenus, des impôts sur la production ainsi que des cotisations aux régimes d'assurance sociale attribuables au tourisme est allée d'aussi peu que 9,4 % pour le transport par eau à un sommet de 92 % pour les services de voyages. En moyenne, 36 % des recettes des administrations publiques attribuables aux industries touristiques étaient directement attribuables aux ventes aux touristes, tandis que 0,7 % des recettes provenaient des industries non touristiques. Il convient de souligner que les industries non touristiques sont une source de recettes fiscales liées au tourisme, étant donné que les touristes achètent des biens et services produits par ces industries (p. ex., carburant pour véhicule, matériel de camping, vêtements, tabac et alcool, etc.).

Lorsque l'on examine la répartition des recettes des administrations publiques (colonne 4 du tableau 6), seulement 4,5 % du total des impôts sur les revenus, des autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires et des cotisations aux régimes d'assurance sociale ont été le fait des industries touristiques. Toutefois, lorsqu'on examine la répartition des recettes directement attribuables au tourisme (colonne 5), on note que 71 % proviennent des industries touristiques, tandis que 29 % proviennent des industries non touristiques. L'hébergement et le transport ont représenté le gros des recettes attribuables au tourisme dans les industries touristiques, soit 47 % du total.

Tableau 6 Impôts sur les revenus, autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires et cotisations aux régimes d'assurance sociale, selon l'industrie, 2005

	Recettes attribuables au tourisme			Répartition entre les industries			
	Recettes totales des administrations publiques ¹ millions de \$	Total	Part des recettes totales des administrations publiques pourcentage	Recettes totales des administrations publiques ¹	Recettes attribuables au tourisme		
					Total pourcentage	Demande touristique intérieure	Exportations touristiques
Industries touristiques							
Total du transport	5 402	2 084	38,6	1,5	25,7	26,3	24,5
Transport aérien	1 743	1 373	78,8	0,5	17,0	18,8	12,8
Transport ferroviaire	1 713	243	14,2	0,5	3,0	2,5	4,2
Transport par eau	459	43	9,4	0,1	0,5	0,3	1,0
Transport par autobus	563	190	33,7	0,2	2,3	1,9	3,3
Taxis	247	38	15,2	0,1	0,5	0,5	0,5
Location de véhicules	677	197	29,1	0,2	2,4	2,3	2,7
Hébergement	2 475	1 744	70,5	0,7	21,5	18,5	28,4
Restauration	4 692	821	17,5	1,3	10,1	10,2	10,1
Loisirs et divertissements	2 791	615	22,0	0,8	7,6	6,3	10,6
Services de voyages	541	498	92,1	0,2	6,2	8,3	1,4
Industries touristiques, total	15 901	5 762	36,2	4,5	71,2	69,5	75,0
Industries non touristiques, total	334 141	2 333	0,7	95,5	28,8	30,5	25,0
Total de l'économie	350 042	8 095	2,3	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Correspond aux recettes des administrations publiques dans le cadre de l'étude provenant des impôts sur les revenus, autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires, et cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Les deux dernières colonnes du tableau 6 montrent la répartition des recettes des administrations publiques (provenant des trois sources) attribuables aux dépenses touristiques des résidents et des non-résidents au Canada. Il convient de souligner que la part attribuable aux dépenses intérieures était considérablement plus élevée que celle attribuable aux exportations touristiques dans le cas du transport aérien (19 % comparativement à 13 %), des services de voyages (8 % comparativement à 1 %) et des industries non touristiques (31 % comparativement à 25 %). L'inverse est vrai pour plusieurs industries, et notamment l'hébergement, ainsi que les loisirs et les divertissements.

Ces résultats rendent simplement compte du fait que les Canadiens dépensent davantage que les non-résidents pour le transport aérien auprès de transporteurs canadiens et pour des arrangements de voyage auprès d'agents de voyage canadiens, tandis que les non-résidents dépensent relativement plus au Canada pour l'hébergement et les loisirs et divertissements. La différence dans le cas des industries non touristiques découle principalement du carburant pour véhicules, les résidents dépensant près de quatre fois plus à ce chapitre que les visiteurs internationaux, ce qui n'est pas étonnant.

Les résultats détaillés pour les taxes sur les produits (ventes finales) en 2005 figurent dans le tableau 7. La part des recettes totales des administrations publiques (taxes sur les produits dans ce cas) directement attribuables aux dépenses touristiques figure dans la colonne 3. Parmi les biens et services touristiques, ces parts (ou ratios) allaient d'aussi peu que 3,2 % pour les pièces et réparations de véhicules automobiles à 100 % dans le cas des dépenses précédant un voyage.

Cela signifie que les taxes sur les produits (p. ex., TPS, TVP) perçues pour les réparations et les pièces de véhicules automobiles n'étaient à peu près jamais directement attribuables au tourisme, tandis que les 97 % qui restent étaient attribuables à des dépenses non touristiques (p. ex., consommation locale). Les dépenses précédant un voyage (dépenses au chapitre des auto-caravanes, des caravanes classiques et des tentes-caravanes, des valises et ensembles de voyage, des tentes et de l'équipement de camping, ainsi que des sacs de couchage) sont entièrement attribuables au tourisme, tout comme les taxes sur les produits connexes, ce qui explique la part de 100 % dans ce cas. La part des taxes sur les produits (ventes finales) attribuables au tourisme parmi les biens et services touristiques se situait en moyenne à 24 %, tandis que 5,6 % des taxes sur les produits relatives aux ventes de biens et services non touristiques découlaient directement des dépenses touristiques⁹.

Tableau 7 Impôts sur les produits (ventes finales), par biens et services, 2005

	Recettes totales des administrations publiques ¹	Recettes attribuables au tourisme		Répartition entre les industries			
		Total	Part des recettes totales des administrations publiques	Recettes attribuables au tourisme			Exportations touristiques
				Total	Demande touristique intérieure	Exportations touristiques	
millions de \$		pourcentage		pourcentage			
Biens et services touristiques							
Total du transport	11 402	2 485	21,8	13,3	25,6	28,9	16,9
Transport aérien, passager	560	527	94,1	0,7	5,4	5,0	6,6
Transport ferroviaire, passager	15	14	92,9	0,0	0,1	0,1	0,3
Transport par eau, passager	15	14	93,6	0,0	0,1	0,1	0,3
Autobus interurbain, nolisé et d'excursion	53	29	54,5	0,1	0,3	0,2	0,4
Taxis	59	7	12,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Location de véhicules	113	77	68,0	0,1	0,8	0,6	1,4
Réparations et pièces de véhicules	2 312	74	3,2	2,7	0,8	0,9	0,3
Carburant de véhicules	8 275	1 743	21,1	9,7	18,0	22,0	7,4
Hébergement	826	547	66,3	1,0	5,6	4,5	8,6
Restauration	4 695	934	19,9	5,5	9,6	8,7	12,1
Loisirs et divertissements	8 733	1 982	22,7	10,2	20,4	15,9	32,2
Services de voyages	61	60	98,8	0,1	0,6	0,8	0,2
Frais de conférence	17	15	91,4	0,0	0,2	0,2	0,1
Dépenses avant le voyage	353	353	100,0	0,4	3,6	5,0	0,0
Biens et services touristiques, total	26 086	6 377	24,4	30,4	65,8	64,1	70,2
Biens et services non touristiques, total	59 602	3 321	5,6	69,6	34,2	35,9	29,8
Total de l'économie	85 688	9 698	11,3	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Correspond aux recettes des administrations publiques dans le cadre de l'étude provenant des impôts sur les produits (ventes finales).

Lorsque l'on examine la répartition des taxes sur les produits globalement (colonne 4), on note que 30 % environ des recettes des administrations publiques attribuables à cette source étaient le fait de dépenses pour des biens et services touristiques. Lorsque l'on examine uniquement les recettes directement attribuables au tourisme, toutefois, cette part atteint plus du double, soit 66 %. Cela rend compte simplement du fait que les touristes consacrent davantage de leur budget aux biens et services touristiques que les non-touristes.

Parmi les biens et services touristiques, le carburant pour véhicule (18 %) et les loisirs et divertissements (20 %) étaient de loin les sources les plus importantes de taxes sur les produits directement attribuables au tourisme. Non seulement les touristes dépensent-ils une part disproportionnée de leur budget pour ces articles, comparativement au non-touristes, mais les taxes sur ces articles sont relativement élevées. Les taxes sur les produits touchant le carburant pour véhicule comprennent non seulement les taxes de vente, mais aussi les taxes d'accise, tandis que les taxes sur les produits pour les loisirs et divertissements comprennent, comme il est mentionné précédemment, les bénéfices des casinos, des loteries exploités par les administrations publiques et des autres entreprises de jeux de hasard.

Encore une fois, la répartition des recettes attribuables au tourisme révèle des modèles très différents selon que les recettes sont le fait des dépenses des résidents ou des non-résidents. Les différences les plus dignes de mention ont trait au carburant pour véhicule automobile, aux loisirs et divertissements et aux biens et services non touristiques.

5 Conclusion et travaux à venir

La présente étude comporte des estimations à jour des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, ainsi que de nouvelles estimations des parts attribuables au tourisme intérieur et aux exportations touristiques pour les années 2000 à 2007. Ces nouvelles estimations montrent l'importance des exportations touristiques (ainsi que du tourisme intérieur) du point de vue de leur contribution aux recettes des administrations publiques. Il n'est pas étonnant de constater, compte tenu de la baisse des exportations touristiques au cours des dernières années, que la contribution des exportations aux recettes des administrations publiques a aussi diminué. L'étude montre que la contribution des visiteurs internationaux (pour chaque dollar dépensé) est plus élevée que celle des résidents. Cela vient du crédit de taxe sur les intrants mis à la disposition des entreprises canadiennes pour la TPS et, dans certains cas, la TVP pour leurs dépenses de voyages d'affaires, ce qui diminue la taxe payée dans les faits par les résidents, ainsi que des modèles de dépenses différents des résidents et des non-résidents.

Plusieurs questions subsistent pour des études à venir concernant les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme. De façon plus particulière, la couverture pourrait être élargie, afin de donner un aperçu plus complet des recettes des administrations publiques. Les estimations de la répartition de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de l'impôt sur le revenu des entreprises individuelles et des cotisations aux régimes d'assurance sociale par les travailleurs autonomes selon l'industrie pourraient être améliorées. Il pourrait aussi être utile d'examiner la possibilité d'estimer les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme sur une base trimestrielle.

Enfin, l'étude et le présent rapport ont mis l'accent sur l'importance du tourisme sur le côté des revenus des comptes des revenus et des dépenses des administrations publiques, mais les administrations publiques engagent aussi des dépenses directement liées au tourisme. Ces dépenses comprennent des éléments comme les subventions au transport par autobus, les indemnités d'assurance-emploi versées aux personnes qui ont des emplois saisonniers dans les industries touristiques, les efforts visant à promouvoir le tourisme au Canada et à l'étranger, la gestion et l'entretien des parcs, des sites historiques et des musées, etc. Il pourrait s'agir aussi d'un domaine utile à explorer dans les travaux à venir.

9. La part du tourisme des taxes sur l'hébergement (66 %) au tableau 7 est de beaucoup inférieure à la part des dépenses touristiques pour ce poste dans le CSTC (92 %). Cela s'explique parce que celles-ci sont liées aux services d'hébergement offerts par toutes les industries, tandis que celles-là touchent les services offerts par l'industrie de l'hébergement seulement. Il y a une différence parce qu'une partie importante des « services d'hébergement », dont la définition du CSTC comprend plusieurs extrants de l'industrie de l'hébergement (p.ex. chambre-nuit, services de blanchissage, de nettoyage à sec et autres services de soins personnels), est produite à l'extérieur de l'industrie de l'hébergement et que seulement une petite fraction de ces services sont achetés par les touristes.

Annexe A : Concepts et définitions

La présente étude vise à estimer les recettes des administrations publiques qui peuvent être attribuées au tourisme au Canada. Les **recettes des administrations publiques** comprennent à la fois celles provenant de sources fiscales et non fiscales. Dans la mesure où la demande touristique appuie la production et la vente de biens et de services, ce qui a pour effet de générer des emplois, des revenus d'emploi et des bénéfices, elle est aussi à la source de recettes pour les administrations publiques, grâce aux taxes et impôts et aux autres recettes de sources non fiscales. Par conséquent, une partie des recettes des administrations publiques est **attribuable au tourisme**.

Seules les recettes qui sont **directement** attribuables au tourisme sont précisées. Ces recettes découlent des taxes sur la vente de biens et services à des visiteurs ou des impôts sur les revenus découlant de la production de ces biens et services, ainsi que de la vente de biens et de services par les administrations publiques aux touristes. Les recettes qui sont attribuables **indirectement** au tourisme, par exemple les taxes et impôts versés par les fournisseurs des industries touristiques, sont incluses avec celles qui ne sont pas directement attribuables au tourisme. Ces recettes ne sont pas précisées séparément. Le Tableau A1 ci-après, décrit en détail les diverses sources de recettes comprises dans l'étude.

La présente étude repose sur les concepts et les définitions du tourisme compris dans le compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Celui-ci est conforme au Système de comptabilité nationale (SCN) reconnu au niveau international, ainsi qu'au cadre méthodologique recommandé pour les comptes satellites du tourisme et adopté par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission de statistique des Nations Unies.

Selon la définition internationale, par **tourisme** on entend des « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». Au Canada, l'environnement habituel a été établi comme étant le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile. Le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité de tourisme, peu importe la distance parcourue. Parmi les exclusions figurent le navetage, les voyages aux fins d'études, les déplacements des membres des forces armées ainsi que ceux des diplomates et des migrants¹⁰.

La **demande touristique** est définie sur la base des dépenses totales des touristes en biens et services de production intérieure. Cela comprend toutes les dépenses effectuées par les visiteurs d'un jour et les personnes qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité qu'il s'agisse de Canadiens ou de non-résidents. La demande touristique peut être répartie en deux composantes, y compris la **demande intérieure** et la demande internationale. La **demande intérieure touristique** englobe les dépenses liées à l'activité touristique au Canada par les Canadiens. La **demande internationale**, qui est aussi décrite comme **les exportations touristiques**, correspond aux dépenses effectuées par des non-résidents au Canada au titre du tourisme. Plusieurs autres définitions clés s'appliquent au tourisme et se retrouvent dans le glossaire des termes.

10. Il s'agit de la définition utilisée dans le CSTC 2000 et 2002, qui à leur tour suivent la définition utilisée dans le cadre de l'enquête sur les voyages des Canadiens (EVC). Toutefois, en 2005, une nouvelle définition opérationnelle du tourisme a été établie au Canada à la suite du remplacement de l'EVC par l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC). Le tourisme est maintenant défini comme étant tous les voyages d'une journée à quarante kilomètres ou plus du domicile et tous les voyages d'une nuit ou plus « à l'extérieur de la ville ». Les exceptions à l'égard des voyages pour se rendre au travail, aux études, à des fins militaires et de la migration subsistent. Les voyages effectués sur une base régulière sont désormais exclus du tourisme pour mieux rendre compte de la notion « hors de l'environnement habituel ». Une explication plus détaillée expliquant les différences entre l'EVC et l'EVRC est disponible dans le site web de Statistique Canada.

Tableau A1 Sources de recettes des administrations publiques

Fédéral	Provincial/territorial	Municipal
Impôts sur les revenus		
Impôts sur le revenu des particuliers	Impôts sur le revenu des particuliers	
Impôts sur les profits des sociétés	Impôts sur les profits des sociétés	
Autres impôts sur la production		
Frais de bois d'œuvre	Impôts fonciers généraux	Impôts fonciers généraux
Permis de pêche	Compensations tenant lieu de taxes	Droits liés au développement (prélèvements sur terrains)
Baux et redevances -Exploitation minière	Impôts sur le capital	Impôts fonciers particuliers
Pénalités de TPS	Taxes d'affaires	Autres impôts fonciers et impôts connexes
Commission canadienne du lait, prélèvements	Autres impôts fonciers connexes	Cens
Fonds canadien de télévision- droits de permis	Impôts sur la masse salariale	Compensations tenant lieu de taxes
Autres impôts divers	Immatriation (droits et permis) - véhicules commerciaux	Licences et permis
	Taxes provenant de l'exploitation des ressources naturelles	Taxe d'affaire
	Permis provenant de l'exploitation des ressources naturelles	Autres impôts divers
	Primes d'assurances - agricoles	
	Impôts sur les primes d'assurances	
	Permis de vente d'alcool	
	Autres licences, et permis	
	Amendes et pénalités payées par les entreprises	
	Dons faits par les entreprises	
	Autres impôts divers	
Impôts sur les produits		
Droits d'accise	Profits commerciaux provinciaux	Taxe sur les divertissements
Taxes d'accise	Taxes sur l'essence	Taxe de vente au détail
Taxe de vente fédérale /TPS	Taxe sur les divertissements	Taxe de transfert de titres de propriété
Taxes sur l'essence	Taxe d'accise sur la quantité de gallons d'alcool	
Taxe de transport aérien	Taxe de vente (TVP/TVH et autre)	
Droits de douane à l'importation	Droits de cession immobilière	
Accord de loterie fédéral-provincial		
Supervision des paris mutuels		
Cotisations aux régimes d'assurance sociale		
Régime d'assurance-emploi	Régime de rentes du Québec	
Régime de pensions du Canada	Commission des accidents du travail	
Ventes des biens et services par les administrations publiques		

Annexe B : Sources et méthodes

Il n'existe pas d' « industrie touristique » ou de « biens et services touristiques » à proprement parler dans le système statistique. Le tourisme est plutôt réparti entre les diverses industries et les divers biens et services du système. Par conséquent, tout comme le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), la présente étude nécessite l'estimation des proportions de chaque industrie et de chaque bien et service attribuables au tourisme. Une fois cela fait, les proportions sont multipliées par les taxes et impôts, selon l'industrie ou le produit ou service, afin de déterminer la partie attribuable au tourisme.

Plusieurs changements ont été intégrés dans l'étude des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme de cette année. Il s'agit notamment de l'harmonisation de la classification des biens et services et des industries avec celles du CSTC et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT), de l'élaboration d'une méthode utilisant les parts des exportations touristiques pour distinguer la contribution des exportations aux recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, et de l'amélioration du traitement accordé aux taxes versées à la frontière sur des biens rapportés au Canada par des Canadiens en voyage à l'étranger. Les sources de données clés de l'étude et les principaux aspects de la méthodologie, y compris l'examen des améliorations intégrées dans la mise à jour de cette année, figurent ci-après.

Sources des données

Plusieurs sources de données principales sont utilisées dans le cadre de la présente étude. Le CSTC ainsi que les Indicateurs nationaux du tourisme fournissent les dépenses touristiques selon le produit, ce qui permet le calcul de la proportion des dépenses au titre de tous les biens et services qui revient au tourisme, pour les années 2000 à 2007. Des renseignements détaillés tirés de ces sources, servent aussi à estimer les proportions touristiques de chaque industrie. Les données sur les recettes émanant de la vente de biens et de services par les administrations publiques à des visiteurs proviennent aussi du CSTC et de la Division des comptes des industries (DCI) de Statistique Canada.

Les données relatives aux impôts sur les produits (ventes finales), selon les biens et services détaillés, ainsi qu'aux impôts sur la production et les intrants intermédiaires, selon les industries détaillées sont fournies par la DCI. Ces données sont disponibles selon le palier d'administration (fédéral, provincial/territorial et municipal) sur une base annuelle jusqu'en 2005. Les comptes nationaux des revenus et dépenses (CNRD) comportent des estimations des recettes selon le type de taxe et d'impôt et le palier d'administration qui servent de totaux repères pour les années 2006 et 2007. Bien que cette source de données comporte des estimations plus actuelles, elle ne procure aucun détail au niveau des industries et des biens et services. Les totaux des impôts et des taxes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire qu'ils sont attribués à l'année à laquelle les impôts et les taxes se rapportent plutôt que l'année au cours de laquelle les versements ont été effectués.

Les données sur les impôts fédéraux ainsi que provinciaux et territoriaux sur les revenus d'emploi et les cotisations aux régimes d'assurance sociale selon l'industrie, proviennent des fichiers des versements d'impôt T4 de l'Agence du revenu du Canada pour les années 2000 à 2006. Les totaux de 2007 sont générés à partir des données des CNRD, néanmoins aucun détail n'est disponible dans ce cas.

Classification des biens et services et des industries

L'étude de cette année harmonise les classifications des industries et des biens et services avec celles utilisées dans le CSTC et les INT. Les études précédentes comportaient beaucoup de détails sur les industries et les biens et services non touristiques, alors que la classification utilisée maintenant est axée uniquement sur les industries et les biens et services touristiques. Par ailleurs, certains biens et services touristiques ont été inclus auparavant dans des agrégations plus importantes de biens et services non touristiques. Par exemple, le carburant pour véhicule était inclus dans la grande agrégation « fabrication – pétrole et charbon » et les dépenses précédant un voyage étaient incluses dans « fabrication – autres produits », mais les deux font maintenant partie de catégories distinctes. Les boissons alcoolisées étaient auparavant incluses dans « fabrication – produits alimentaires », mais font maintenant partie des services de restauration. Parmi les autres exemples, dans le cas des industries, les loisirs et divertissements comprennent maintenant la présentation de films et de vidéos,

conformément au CSTC. Grâce à cet alignement des classifications, il a été possible de mieux apparier et appliquer les ratios des biens et services touristiques et du PIB du tourisme (au niveau de l'industrie) qu'auparavant.

Méthodes

a. Parts attribuables au tourisme

Les proportions des biens et services ou des industries attribuables au tourisme fournissent les ratios essentiels pour estimer la portion des taxes et des impôts attribuable au tourisme, qu'il s'agisse des impôts sur les revenus ou sur la production selon l'industrie, ou des impôts sur les produits, selon le bien ou le service. Les proportions d'activités touristiques sont calculées à partir de la production attribuable au tourisme figurant dans le CSTC, divisée par la production brute totale (aux prix de base) d'un bien et service ou d'une industrie, à partir des tableaux des entrées-sorties (E-S). Ces proportions sont par la suite multipliées par les taxes et impôts, selon le bien et service ou l'industrie, en vue d'obtenir les taxes et impôts attribuables au tourisme. Cette méthode repose sur l'hypothèse selon laquelle la proportion des taxes et impôts attribuable au tourisme est égale à la proportion des biens et services ou des industries attribuables au tourisme. Par exemple, si un produit génère 20 millions de dollars en taxes de vente et que le CSTC montre que 10 % de la demande totale pour ce produit provient de touristes, les recettes des administrations publiques attribuables au tourisme sont de 2 millions de dollars (20 millions de dollars x 10 %). Des calculs similaires sont effectués selon l'industrie, en vue d'estimer la portion des impôts sur les revenus et la production qui est attribuable au tourisme.

Dans la présente mise à jour, les recettes des administrations publiques sont aussi réparties pour la première fois entre celles attribuables aux exportations touristiques et celles attribuables à la demande touristique intérieure. Les parts des exportations attribuables au tourisme sont calculées de la même façon que les exportations touristiques totales, mais dans ce cas en utilisant la production attribuable aux exportations touristiques tirée du CSTC et divisée par la production brute totale (aux prix de base). Ces parts des exportations touristiques sont par la suite multipliées par les impôts et taxes pour obtenir les recettes des administrations publiques attribuables aux exportations touristiques. Les recettes attribuables au tourisme intérieur sont par la suite calculées en déduisant les recettes des exportations touristiques de celles attribuables au tourisme total. Cette méthode est utilisée dans les calculs des impôts sur les revenus, des autres impôts sur la production et les intrants intermédiaires et des cotisations aux régimes d'assurance sociale. Dans ces cas, les estimations des recettes fiscales sont toutes sur la base d'une industrie, et les parts attribuables au tourisme selon l'industrie sont appliquées.

Dans le cas des taxes sur les produits (ventes finales), une part des exportations touristiques rajustée est utilisée et tient compte du fait que : 1) ces estimations ont trait uniquement aux taxes sur des dépenses liées à la demande finale, et 2) les dépenses de voyage des entreprises canadiennes sont traitées comme une dépense intermédiaire et ne génèrent par conséquent aucune taxe sur les ventes finales. C'est donc dire qu'un rajustement spécial fondé sur les détails du CSTC est effectué pour supprimer la portion de la production émanant du tourisme d'affaire intérieur, avant de calculer la part des exportations touristiques. Cela a pour effet de faire augmenter la part des exportations dans les recettes tirées des taxes sur les produits qui sont directement attribuables au tourisme au-delà de la part des dépenses touristiques totales. Dans ce cas, toutes les estimations des taxes sur les produits (ventes finales) sont fondées sur chaque produit, et les parts attribuables au tourisme pour chaque produit sont appliquées.

Ces calculs sont effectués au niveau le plus détaillé des tableaux des E-S. Dans la publication, les données détaillées sont agrégées afin de protéger la confidentialité. Ces calculs sont effectués seulement pour les années 2000 et 2002, années pour lesquelles un CSTC est disponible. Pour les autres années, soit 2001 et 2003 à 2007, les ratios sont tirés à partir de données non publiées des INT. Ces derniers sont étalonnés d'après les estimations du CSTC.

b. Impôts sur les revenus et cotisations aux régimes d'assurance sociale

Les données relatives aux impôts sur les revenus d'emploi ainsi qu'aux cotisations à l'assurance-emploi et au RPC/RRQ selon l'industrie proviennent des fichiers des versements d'impôts T4. Les cotisations des employeurs aux caisses de santé et sécurité au travail, selon l'industrie, proviennent des CNRD. Les fichiers T4 ne comprennent que les cotisations des employés à l'assurance-emploi et au RPC/RRQ; les cotisations des employeurs sont toutefois le résultat d'un calcul simple fondé sur les cotisations des employés. Les travailleurs autonomes ne sont pas compris dans les fichiers T4. Leurs cotisations totales à l'assurance-emploi et au RPC/RRQ sont réparties selon l'industrie, sur la base de la répartition des cotisations des employés. Les cotisations aux régimes d'assurance sociale sont étalonnées en fonction des totaux publiés dans les CNRD.

Les impôts sur les revenus d'emploi au Québec ne sont que partiellement couverts dans les fichiers des versements d'impôt T4. Ces fichiers comprennent uniquement la partie fédérale des impôts retenus sur les chèques de paie. En outre, un abattement de 16,5 % de l'impôt fédéral s'applique aux résidents du Québec et est déduit de l'impôt fédéral calculé. La portion provinciale est calculée de façon distincte à partir des comptes économiques provinciaux, et repose sur la proportion de l'impôt provincial par rapport à l'impôt fédéral versée au Québec. Ce total est réparti selon l'industrie en fonction de la répartition des impôts fédéraux sur les revenus d'emploi au Québec.

Les fichiers d'impôt T4 sont disponibles pour les années 2000 à 2006, alors que seules des estimations préliminaires sur les totaux des impôts et des cotisations sont disponibles pour l'année 2007. De ce fait, pour 2007, la répartition, selon l'industrie des impôts sur le revenu et des cotisations est établie selon la répartition de l'année 2006.

Les impôts sur les bénéfices des sociétés et des entreprises publiques ainsi que sur le revenu net des entreprises individuelles sont aussi inclus dans l'étude. Dans le cas des sociétés et des entreprises publiques, le total des impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux pour les années 2000 à 2007 provient des CNRD. Dans ce cas, on ne dispose pas d'une répartition des impôts selon l'industrie. Toutefois, les excédents d'exploitation qui sont disponibles selon l'industrie à la DCI, servent à répartir les totaux. Selon cette méthode, les impôts sont proportionnels aux excédents pour toutes les industries, ceci s'applique seulement pour les années 2000 à 2005. La répartition de 2005 est ensuite projetée aux années 2006 et 2007.

Dans le cas des entreprises individuelles, le total des impôts provient de l'Agence du revenu du Canada. Ce chiffre est tout d'abord réparti entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales, sur la base de leurs parts respectives des impôts sur les revenus. La répartition selon l'industrie est par la suite établie, à partir des données de 2000 à 2005 provenant de la DCI, selon la répartition des industries qui ont des revenus mixtes. La répartition de 2005 est supposée être la même que pour 2006 et 2007 et est donc projetée à ces années.

Tous les impôts sur les revenus et les cotisations aux régimes d'assurance sociale sont calculés en fonction des industries. Les parties touristiques sont ainsi estimées à partir des parts attribuables au tourisme selon l'industrie, comme il est décrit précédemment, tant au niveau du tourisme total que des exportations touristiques.

c. Autres impôts sur la production et taxes sur les produits

Les autres impôts sur la production sont disponibles selon l'industrie à la DCI. La portion attribuable au tourisme de ces impôts est simplement estimée comme correspondant à la proportion d'activités touristiques de chaque industrie multipliée par le montant des impôts pour chaque industrie. Pour les années 2006 et 2007, les totaux de ces impôts proviennent des CNRD, tandis que la répartition selon l'industrie repose sur celle de 2005.

Les taxes sur les produits liées aux ventes finales sont tirées, pour chaque produit, des marges d'impôt des comptes des entrées-sorties. Toutes les taxes sur les produits (ventes finales) perçues par les trois niveaux d'administrations publiques sont incluses : les parts attribuables au tourisme pour chaque produit décrites précédemment sont appliquées pour obtenir la partie touristique, tant totale que pour les exportations touristiques.

Les détails sur les biens et services pour 2000 à 2005 proviennent de la DCI, tandis que les totaux pour les années 2006 et 2007 proviennent des CNRD. La répartition des taxes pour chaque produit des deux dernières années est fondée sur la répartition de 2005.

Il faut faire un calcul spécial concernant les frais de conférence, parce que ces paiements et les taxes de vente qui s'y appliquent, bien qu'ils soient inclus dans les comptes d'entrée-sortie, ne sont pas nommément désignés. Les dépenses touristiques relatives aux frais de conférence sont toutefois estimées dans le CSTC et les INT. Pour estimer les taxes, on suppose que la partie intérieure est assujettie en totalité à la TPS/TVH. Dans le cas des exportations touristiques, on suppose que 50 % des frais versés visent des « conférences étrangères » qui ont lieu au Canada et qui sont donc exemptes de la TPS/TVH (une « conférence étrangère » compte plus de 75 % de participants non résidents). Les taxes estimées sont ensuite soustraites de celles payées pour les services d'hébergement.

Une amélioration a été apportée dans la présente mise à jour concernant le traitement des taxes versées à la frontière pour des marchandises non touristiques (p. ex., vêtements, bijoux, alcool, tabac, véhicules, etc.) rapportés au Canada par des Canadiens en voyage à l'étranger. Auparavant, les taxes attribuables au tourisme pour ces articles étaient estimées de la même façon que les taxes attribuables au tourisme pour les biens achetés au Canada, c'est-à-dire en appliquant les parts attribuables au tourisme appropriées (des biens et de services). Les parts attribuables au tourisme des biens et services non touristiques achetés au Canada ont toutefois tendance à être très faibles (ce qui explique pourquoi elles sont classées comme des « biens et services non touristiques »). Cela a donné lieu à une sous-estimation importante des recettes fiscales attribuables au tourisme pour les biens rapportés au Canada, parce que les taxes qui sont imposées sur ces articles devraient être presque entièrement attribuables au tourisme. Les estimations des taxes payées à la frontière, selon les détails des CNRD, sont maintenant simplement ajoutées aux taxes totales sur les produits (ventes finales) attribuables au tourisme pour la catégorie des biens et services non touristiques.

Les données sur les taxes sur les produits liées à des biens et services touristiques pour 2006 et 2007 ont été passées en revue, en fonction des modifications importantes des taux d'imposition prévus par la loi qui auraient nécessité des rajustements de la répartition pour ces années. Le programme de remboursement de la TPS aux visiteurs, qui permettait aux non-résidents de récupérer la TPS payée pour certains biens et services d'hébergement au Canada, a été éliminé le 31 mars 2007. Un nouveau Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés, qui offre des remises pour des parties de la TPS payée pour des voyages organisés de non-résidents, a toutefois été mis en œuvre à la même date. Les estimations de la TPS attribuables aux dépenses des non-résidents (exportations touristiques) et aux biens et services non touristiques ont été rajustées pour rendre compte de ces remises.

En dernier lieu, il convient de souligner que les modifications apportées au droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, dont il est question dans le Budget de 2005 et celui de 2006, sont prises en compte dans les estimations de l'étude, des totaux de contrôle distincts étant disponibles dans ce cas. De même, la diminution d'un point de la TPS, en juillet 2006, est prise en compte dans les estimations, un total de contrôle distinct étant disponible pour cette taxe aussi.

d. Ventes de biens et de services par les administrations publiques

La vente de biens et de services par les administrations publiques constitue une autre source de recettes. Ces dernières proviennent principalement du camping, des loisirs et des divertissements. Elles sont déterminées dans le CSTC à partir de l'offre totale de biens et services touristiques par les administrations publiques, chacun étant multiplié par la part appropriée attribuable au tourisme. Ces renseignements détaillés sont disponibles auprès de la DCI pour 2000 à 2005, et une fois de plus, les parts attribuables au tourisme sont appliquées. Néanmoins, pour les années 2006 et 2007, seuls des totaux de contrôle portant sur les recettes tirées de toutes les ventes de biens et de services par les administrations publiques sont disponibles, et non pas uniquement de biens et services touristiques. De ce fait, on suppose que la part des ventes de biens et services touristiques sera la même qu'en 2005 et on applique les mêmes parts attribuables au tourisme.

e. Qualité des données et révisions

Il est important de souligner que les sources de données de l'étude varient selon la période de référence, ce qui a des répercussions sur la méthodologie, la qualité des estimations, le niveau de détails disponible, et la possibilité de révisions futures des données. De façon plus particulière, un compromis a été fait entre l'actualité et la qualité, les estimations les plus à jour dépendant le plus de sources de données provisoires moins détaillées.

De façon générale, des ensembles exhaustifs de données définitives (CNRD, tableaux d'E-S, CSTC, fichiers T4, etc.) sous-tendent les estimations à l'étude des recettes des administrations publiques attribuable au tourisme pour la période de 2000 à 2002. Par conséquent, ces estimations sont considérées comme les plus fiables comprises dans les séries chronologiques des recettes. Par ailleurs, elles ne sont pas assujetties à des modifications.

Par ailleurs, les estimations pour 2003 à 2005 reposent sur des données qui peuvent encore être révisées. De façon plus particulière, les détails sur les industries et les biens et services concernant les recettes fiscales des administrations publiques pour 2005 qui émanent de la Division des comptes des industries ne seront pas finalisés avant la diffusion des comptes d'entrées-sorties des provinces et des territoires, en novembre 2009. En outre, les parts de biens et de services et d'industries touristiques sont sujettes à révision lorsque le CSTC sera mis à jour jusqu'en 2004, au printemps 2009. Par conséquent, les estimations des recettes des administrations publiques pour 2003 à 2005 peuvent être améliorées, grâce à l'intégration de données repères plus exhaustives, lorsque ces données deviendront disponibles.

Enfin, les estimations pour 2006 et 2007 dépendent des totaux de contrôle des CNRD, qui peuvent faire l'objet de révisions pendant trois ans encore, des proportions tirées des Indicateurs nationaux du tourisme, qui sont sujettes à révision jusqu'à la mise à jour du CSTC jusqu'en 2006 (au printemps 2011), ainsi que des fichiers T4 définitifs pour 2006 et 2007. Pour cette période, les détails sur la répartition des recettes fiscales par industrie et par bien et service (selon le type de recette et le palier de l'administration publique) sont fondés sur les répartitions les plus récentes. Tout comme les estimations pour 2003 à 2005, ces estimations les plus récentes pourront être améliorées lorsque des données repères plus exhaustives deviendront disponibles, au cours des prochaines années.

Annexe C : Industries touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

Transport aérien

- 4811 Transport aérien régulier
- 4812 Transport aérien non régulier

Transport ferroviaire

- 4821 Transport ferroviaire

Transport par eau

- 4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier
- 4832 Transport sur les eaux intérieures par traversier

Transport par autobus

- 4851 Services urbains de transport en commun
- 4852 Transport interurbain et rural par autobus
- 4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus
- 4855 Services d'autobus nolisés
- 4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Transport de tourisme et d'agrément

- 4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément
- 4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément
- 4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément

Taxis

- 4853 Services de taxi et de limousine

Location et location à bail de véhicules automobiles

- 5321 Location et location à bail de matériel automobile

Hôtels

- 7211 Hébergement des voyageurs, (sauf 721114 Motels, et 721198 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs)

Motels

- 721114 Motels

Camping

- 721211 Parcs pour véhicules de plaisance et terrains de camping

Autres services d'hébergement

721212 Camps de chasse et de pêche

721213 Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche

721198 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs

Services de restauration

7221 Restaurants à service complet

7222 Établissements de restauration à service restreint

7224 Débits de boissons (alcoolisées)

Loisirs et divertissements

51213 Présentation de films et de vidéos

7111 Compagnies d'arts d'interprétation

7112 Sports-spectacles

7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants

7121 Établissements du patrimoine

7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques

7132 Jeux de hasard et loteries

7139 Autres services de divertissement et de loisirs

Services de voyage

5615 Services de préparation de voyages et de réservation

Annexe D : Biens et services touristiques du compte satellite du tourisme du Canada

Transport

- Transport aérien, passager
- Transport ferroviaire, passager
- Transport par eau, passager
- Transport par autobus, interurbain, nolisé et d'excursion
- Taxis
- Location de véhicules
- Réparations et pièces de véhicules
- Carburant pour véhicules

Hébergement

- Hôtels
- Motels
- Camping
- Autres types d'hébergement (inclus pourvoiries, chalets commerciaux, chalets privés)

Services de restauration

- Repas provenant des services d'hébergement
- Repas provenant des restaurants
- Boissons alcooliques provenant des services d'hébergement
- Boissons alcooliques provenant des restaurants
- Repas et boissons alcooliques provenant des autres services touristiques

Autres biens et services touristiques

- Loisirs et spectacles
- Service d'agences de voyages
- Frais de conférence
- Dépenses avant le voyage (inclus les tentes, l'équipement de camping, les sacs de couchage, les valises, les ensembles de voyage, les caravanes classiques, les auto-caravanes et les tentes-caravanes)

Autres biens et services non touristiques achetés par des touristes

- Produits d'épicerie
- Bière, vin et spiritueux achetés au détail
- Transport en commun et stationnement
- Autres biens et services (incluant les produits du tabac, les vêtements, les cartes et les souvenirs)

Glossaire

Autres excédents d'exploitation. Les revenus de production autres que les revenus du travail ou revenus mixtes. Inclus aussi la dépréciation et les bénéfices.

Autres transferts courants des particuliers aux administrations publiques. Transferts non classés comme impôts sur le revenu ou cotisations aux régimes d'assurance sociale. Comprend les primes d'assurance-hospitalisation et santé, les licences et les permis (permis de chasse et de pêche, les certificats de mariage, etc.) les amendes et pénalités, la contribution par les particuliers pour les droits d'immatriculation des véhicules et les permis de conduire ainsi que les dons à des organismes du secteur des administrations publiques.

Bien ou service touristique. Un bien ou service pour lequel une part importante de la demande totale au Canada provient de touristes.

Cotisations aux régimes d'assurance sociale. Cotisations des employeurs et salariés à l'assurance emploi, aux Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec et aux caisses de santé et sécurité au travail.

Demande touristique. Les dépenses des visiteurs canadiens et non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. La demande touristique totale représente la somme de la demande intérieure et de la demande internationale.

Demande touristique intérieure. La demande touristique intérieure représente les dépenses des résidents canadiens au Canada, en biens et services produits au pays.

Emploi lié au tourisme. Une mesure de l'emploi des industries touristiques et non touristiques. Il est fondé sur une estimation des emplois plutôt que sur des équivalents temps plein. Ainsi par cette mesure, une personne qui travaille 10 heures par semaine est prise en compte de la même manière qu'une autre qui travaille 50 heures par semaine.

Entreprises publiques. Entreprises et agences publiques à but lucratif ou visant à recouvrer leurs coûts et dont la motivation est semblable à celle des entreprises privées. Leurs bénéfices totaux (pertes déduites) sont comptabilisés dans le PIB, alors que seuls les bénéfices qu'ils versent aux administrations publiques le sont dans le compte des revenus et dépenses des administrations, sous revenus de placements.

Exportations touristiques. Les exportations attribuables au tourisme comprennent les dépenses des visiteurs étrangers, en biens et services produits au Canada. Cela comprend des dépenses qui peuvent être effectuées à l'extérieur du Canada, comme l'achat d'un billet d'avion d'un transporteur international canadien, pour un voyage au Canada.

Impôts sur facteurs de production. Il s'agit de versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques. Ils frappent l'emploi de main-d'oeuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ils sont dus indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et services produits ou vendus.

Impôts sur les produits. Il s'agit de versements obligatoires et sans contrepartie, prélevés par les administrations publiques sur la vente de biens et services. Parmi ces impôts se retrouvent les taxes de vente, les taxes sur les carburants, les droits et taxes à l'importation, les taxes d'accises sur le tabac et les produits de l'alcool.

Industrie touristique. Une industrie qui cesserait d'exister ou qui continuerait d'exister selon un niveau d'activité sensiblement réduit en l'absence de tourisme. Certaines industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme aurait un impact sur le transport aérien de passagers et indirectement toucherait aussi l'industrie des services de restauration (traiteurs). Les industries touristiques types comprennent le transport de passagers, l'hébergement, les services de restauration, les loisirs et divertissements et les agences de voyage.

Offre intérieure de biens et services touristiques. Tous les biens et services touristiques produits principalement par les industries touristiques au Canada. L'offre intérieure de biens et de services touristiques n'étant pas toute achetée par les touristes, l'offre peut donc dépasser la demande touristique. Par exemple, seule une faible proportion des services de restauration offerts est achetée par les touristes, la majeure partie allant à la consommation locale. De plus, l'offre intérieure n'inclut pas les importations. Par exemple, la vente d'un billet d'avion par un transporteur aérien étranger est exclue de l'offre intérieure.

Prix de base. Une évaluation aux prix de base comprend le coût des **facteurs de production** (travail et capital) ainsi que les impôts et subventions sur facteurs de productions.

Prix du marché. Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts et subventions applicables.

Produit intérieur brut. Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des ventes finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante.

Ratio de biens et services touristiques. Le ratio de la demande par rapport à l'offre pour un bien ou un service touristique donné. Ce ratio mesure la proportion d'un bien ou d'un service touristique qui est réellement achetée par des touristes.

Régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec. La partie du secteur des administrations qui concerne les opérations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, créés en 1966.

Revenu net des entreprises individuelles. Gains des propriétaires individuels, sauf les exploitants agricoles, au titre de leur propre entreprise. Englobe le revenu net des entreprises individuelles et des travailleurs à leur propre compte ainsi que le revenu net de loyers des particuliers.

Revenus de placements des administrations publiques. Dans le PIB, englobe les intérêts et les redevances. Dans le compte des revenus et dépenses des administrations, comprend aussi les bénéfices versés par les entreprises publiques aux administrations. Voir entreprises publiques.

Revenu mixte. Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Secteur des administrations publiques. Tous les ministères, agences et fonds généraux (budgétaires et non budgétaires) des administrations fédérale, provinciales et locales, y compris les sociétés de la couronne qui tirent plus de 50% de leurs revenus de transferts de l'administration mère. Englobe aussi les conseils scolaires, les universités, les collèges à but non lucratif, les hôpitaux, et les centres d'hébergement à but non lucratif, ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Secteur des entreprises. Tous les agents produisant des biens et services vendus à un prix censé couvrir le coût de production, soit sociétés, entreprises publiques, entreprises individuelles et professionnels à leur propre compte.

Secteur des sociétés et des entreprises publiques. Tous les agents du secteur des entreprises légalement constituées en sociétés, plus les entreprises publiques.

Subventions. Transferts des administrations publiques au secteur des entreprises, visant les coûts de production courants. Ces transferts viennent s'ajouter au revenu des producteurs au titre de la production courante. Les subventions peuvent être liées aux facteurs de production ou encore aux produits.

Tourisme. Défini par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission de statistique des Nations Unies, correspond aux « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». Au Canada, on a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile. Lorsque l'on franchit une frontière internationale, cela est considéré comme une activité de tourisme, peu importe la distance parcourue. Le navettage, les voyages pour fin d'études, les déplacements des membres des forces armées, ainsi que ceux des migrants et des diplomates ne sont pas inclus.

Transferts courants des particuliers et entreprises individuelles aux administrations publiques. Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Ventes de biens et services par les administrations publiques. Recettes tirées de la vente de biens et services, tels frais d'aqueduc, droits d'atterrissage et frais exigés pour les documents gouvernementaux.

Documents de référence

Barber-Dueck, Conrad et Demi Kotsovos. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 40, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.

Barber-Dueck, Conrad et Li Zhao. *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 41, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2003.

Commission canadienne du tourisme. *Estimations des recettes du gouvernement imputables au tourisme, 1992*. Partie 1. Rapport technique 1998-1, juin 1998.

Kotsovos, Demi. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2002*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 58, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2007.

Ministère des Finances Canada. *Dépenses Fiscales et Évaluations, 2007*. Ministère des Finances Canada, Ottawa, 2008.

_____. *La Mise à jour économique et financière*. Ministère des Finances Canada, Ottawa, novembre 2005.

Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*. Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.

Statistique Canada. *Comptes économiques provinciaux - Estimations préliminaires 2007* Tableaux et document analytique. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-213 au catalogue, avril 2008.

_____. *Comptes nationaux des revenus et dépenses - Estimation trimestrielles, Premier trimestre 2008*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-001 au catalogue, juin 2008.

_____. *Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada*. Système de comptabilité nationale. n° 13-589-F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 1989.

_____. *Guide des comptes des revenus et dépenses*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-017-X au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2008.

_____. *Guide des indicateurs nationaux du tourisme – Sources et méthodes*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-594 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, août 1996.

_____. *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 52, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2007.

_____. *Guide du secteur public du Canada*. Division des institutions publiques, n° 12-589 au catalogue, Ottawa, septembre 2008.

_____. *Indicateurs nationaux du tourisme - Estimations trimestrielles, Premier trimestre 2008*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-009 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2008.

_____. *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne, 2003-2004*. Division des entrées-sorties, n° 15-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, février 2008.

_____. *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 59, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2008.

_____. *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 57, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2007.

_____. *Statistiques sur le secteur public – Système de gestion financière 2007/2008*. Division des institutions publiques, n° 68-213, Statistique Canada, Ottawa, juillet 2008.

Treff, Karin et David B. Perry. *Finances of the Nation 2005*. Association canadienne d'études fiscales, Toronto, Canada, décembre 2005.

Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur sur certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des flux financiers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Une liste de ces articles figure plus bas. Ces articles sont accessibles via notre site Web à www.statcan.gc.ca, en téléphonant au (613) 951-3810, par courriel à iead-info-dcrd@statcan.gc.ca ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21^e étage, édifice R.H. Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.
2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel)», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.
5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.
6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.
7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.
10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.
11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.

15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.
16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.
17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.
20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.
21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.
22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.
23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.
24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993
27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.
28. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.
29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.
30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.
31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.

32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1994.
33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
34. «Une introduction aux produits financiers dérivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.
36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.
37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2002.
38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2002.
39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 2002.
40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, juin 2003.
41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2003.
42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2004.
47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, janvier 2005.
48. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2005.

49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 2005.
50. «Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.
51. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002.», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2006.
52. «Guide du compte satellite du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, décembre 2007.
53. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.
54. «Tendances récentes de la production et de l'emploi», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.
55. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2007.
57. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2007.
58. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2002», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2007.
59. «Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise-à-jour jusqu'en 2006», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2008.
60. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2008.